



INSCRIPTION À L'ÉCOLE PRIMAIRE LES DEUX TERTRES

ANNÉE : 2022/2023

- Maternelle
 Élémentaire

Mairie de Soisy-Sur-École
Place de la Mairie
01 60 98 00 01
mairie@soisysurecole.fr

Classe :

Je soussignée, Laure CADOT, Maire de Soisy-sur-École, autorise la pré-inscription de :

Nom et prénom (s) de l'enfant :
Date de naissance : / / . Lieu de naissance :
Adresse :

A l'école des Deux Tertres.

Fait à Soisy-sur-École,
Le : / / .

Le Maire
Laure CADOT

Responsable légal 1

Nom et prénom :
Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

☎ domicile : / / / / ☎ portable : / / / / ☎ travail : / / / /

✉ : @

Responsable légal 2

Nom et prénom :
Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

☎ domicile : / / / / ☎ portable : / / / / ☎ travail : / / / /

✉ : @

Votre enfant est concerné par une demande de prise en charge particulière, merci de nous en informer (PAI, PPS...).

Nom et adresse de l'école fréquentée précédemment :

Date et signature des représentant légaux

Déposer en Mairie les documents suivants : **Date limite d'inscription 31/05/2022.**

Copies : livret de famille + pages des vaccinations de l'enfant + un justificatif de domicile (de moins de 3 mois, pas de facture de téléphone) + carte d'identité du parent qui effectue l'inscription + un certificat de radiation scolaire pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école.



Utilisation de photos de votre enfant par l'école et la commune

Mairie de Soisy-Sur-École
Place de la Mairie
01 60 98 00 01
mairie@soisysurecole.fr

Dans le cadre de la diffusion de l'information, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants de l'école (pour le journal scolaire, le site internet, dans les différentes publications de l'école et, éventuellement, à l'occasion de reportages télévisés). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vue montrant des enfants en activité.

En application de la loi relative à l'informatique et aux libertés, et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Nous soussignés :

Responsables légaux de l'enfant :

Nous autorisons / nous n'autorisons pas*

Les enseignants de l'école et la commune

à utiliser, dans le cadre de la diffusion de l'information (journal de l'école, site Internet, publications, reportages) des photos de notre enfant prises au cours des activités scolaires.

* barrer la mention inutile

A, le

Signature des représentants légaux